$\ensuremath{^{1\!\!/}_{2}}$ Poste Maître surnuméraire « Plus de Maîtres que de classes » Circonscription de VICHY 1 . Ecole élémentaire Pierre Coulon de Vichy

IMPLANTATION DU POSTE	Le poste est implanté à lœcole élémentaire Pierre Coulon de Vichy, le titulaire étant appelé à intervenir sur cette école. Il pourra néanmoins participer à des projets communs à lœcole maternelle et à lœcole élémentaire Pierre Coulon. Ce mi-temps est jumelé avec deux décharges de directeurs dœcoles élémentaires de Cusset également situées dans le RRS du bassin de Vichy.
MISSIONS	Le dispositif «Plus de maîtres que de classes» est défini dans la circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012. Dans ce cas précis, il sapplique pour une quotité de 50%. La mission du maître surnuméraire sæffectue dans le cadre de læmploi du temps prévisionnel établi par læquipe pédagogique de læcole élémentaire. La mobilité des familles étant importante à læcole Pierre Coulon, le maître surnuméraire favorisera la scolarisation des nouveaux élèves ainsi que lænclusion des élèves de CLIS 1 (la majorité dæntre eux étant inclus en CP et CE1). Le maître supplémentaire pourra intervenir dans les trois classes de Cycle 2 de quatre manières: - Co-action dans la classe (animation de groupes de besoins au CP, par exemple). - Prise en charge de demi-classes pour des populations dælèves plus fragiles. - Prise en charge de petits groupes dælèves, de niveau homogène pour un suivi spécifique, afin de favoriser les échanges oraux et læpprentissage de la langue. Ces petits groupes pourraient faciliter les échanges avec la maternelle et intensifier la liaison GS-CP. - Prise en charge de groupes de niveau et dæge hétérogène dans des ateliers
	regroupant des élèves des classes de CP, CE1 et CLIS 1 dans le cadre de projets ponctuels.
OBJECTIFS	Les objectifs du dispositif « Plus de Maîtres que de classes » doivent permettre à chaque élève datteindre la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils sattachent à prévenir la difficulté scolaire tout au long de la scolarité. Les objectifs spécifiques retenus visent à aider luélève à : - sæxprimer clairement à lapral en utilisant un vocabulaire approprié - lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple, se créer des images mentales - utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court - lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des %uvres intégrales de la littérature de jeunesse - être précis et soigneux dans les tracés, les mesures et les calculs - résoudre des problèmes très simples - observer et décrire pour mener des investigations - commencer à sapproprier un environnement numérique. - distinguer le passé récent du passé plus éloigné - sæxprimer par luécriture, le chant, la danse, le dessin, la peinture, le volume - participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication - écouter pour comprendre, interroger, répéter, réaliser un travail ou une activité - questionner, justifier un point de vue - travailler en groupe, sængager dans un projet
COMPETENCES	Ce poste nécessite une capacité à travailler en équipe, lonseignant devant coopérer avec les autres enseignants de locole. Une disponibilité est nécessaire pour participer aux concertations avec locole de circonscription afin dovaluer le fonctionnement du dispositif et les progrès des élèves.
FORMATION	Lœquipe de circonscription accompagnera lænseignant affecté sur ce poste tout au long de lænnée et dès la mise en %uvre du dispositif. Des modules de formation seront organisés en particulier au sujet des pratiques pédagogiques en cointervention, læpservation des élèves, lævaluation de leurs progrès ainsi que læctualisation des connaissances. Dæutres contenus de formation sædresseront à lænsemble des enseignants de læcole.
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants adressent à la Division des Personnels, premier degré, et à louent de circonscription, un courrier de motivation, accompagné doun curriculum vitae. Ils seront reçus par une commission qui déterminera leur aptitude à exercer les fonctions.